

Je souhaite renouveler mes aménagements (examens et/ou cursus) pour l'année universitaire 2025/2026

Je passe en année supérieure
OU je redouble
OU je change de filière

Ma situation médicale n'a pas changé **ET**
Les aménagements mis en place sont adaptés

Ma situation médicale a changé **ET/OU**
Les aménagements mis en place ne sont plus adaptés

J'ai un **aménagement par cycle** encore **valable** pour
2025/2026 (je vérifie sur mon arrêté/avis médical)

OUI

NON

Je complète le **formulaire de demande en ligne** :
<https://amenagements-handicap.unistra.fr>

Je complète le **formulaire de demande en ligne** :
<https://amenagements-handicap.unistra.fr>

Le SVU-Mission handicap actualise mon PAEH et
renouvelle les **préconisations d'aménagements à l'identique**

Le SVU-Mission handicap me propose un **entretien individuel** pour refaire le point sur ma situation
(RDV en présentiel ou par téléphone ou en visioconférence)

Un médecin agréé du SSE/CAMUS **évalue ma demande**

- soit sur la base du dossier médical fourni antérieurement au SSE
- soit sur la base de justificatifs médicaux/paramédicaux complémentaires
- soit je prends RDV au SSE ou au CAMUS pour une consultation médicale (se munir obligatoirement de son dossier médical)

Un médecin du SSE/CAMUS, désigné par la CDAPH, émet un **avis médical sur les préconisations d'aménagements**
(ⓘ l'avis médical ne constitue pas une décision d'aménagement)

La composante **valide, notifie et met en place les aménagements**

- Le directeur de la faculté | l'UFR | l'école | l'institut (autorité administrative) signe l'arrêté de décision
- Je reçois un exemplaire de la notification signée par courrier/courriel
- La composante est chargée de mettre en œuvre les aménagements d'examens/du cursus

Je contacte les **référénts handicap** ou le **service de scolarité** pour la mise en place des aménagements

Informations pratiques

Calendrier :

Dates limites pour une **demande d'aménagements des examens** en 2025/2026 :

- 1^{er} semestre : **14 novembre 2025**
- 2^{ème} semestre : **20 mars 2026**

③ **Anticipez le plus possible votre demande d'aménagements** (les délais de traitement peuvent prendre plusieurs semaines)

Contacts :

Service de la vie universitaire - Mission handicap (SVU-MH)

Campus Esplanade - bâtiment le Studium - 3^{ème} étage

2 rue Blaise Pascal / 67000 Strasbourg

svu-handicap@unistra.fr

Site internet : <https://handicap.unistra.fr/>

③ **Accueil du public uniquement sur RDV (en présentiel ou par téléphone ou en visioconférence)**

Service de santé étudiante (SSE)

6 rue de Palerme / 67000 Strasbourg

sante.etudiants@unistra.fr

[Doctolib \(SSE/Strasbourg\)](#)

Tél. : 03 68 85 50 24

Site internet : <https://sante.unistra.fr/>

Centre d'accueil médico-psychologique universitaire de Strasbourg (CAMUS)

6 rue de Palerme / 67000 Strasbourg

camus@unistra.fr

Tél. : 03 88 52 15 51

Site internet : www.camus67.fr

Facultés, UFR, écoles, instituts

Référents handicap : Consulter la [liste des référents handicap](#) par composante/direction/service

Scolarité : Formulaire de contact des scolarités - <https://assistance-etudiant.unistra.fr/>